

Monsieur le Préfet du Doubs
Besançon



Nous soussignés Marandet frères demeurant à Bonneraux par Frasne (Doubs), avons l'honneur de vous déclarer que nous installons à notre scierie de Bonneraux une chaudière à vapeur construction Germet fils à Charleville, cette chaudière nous a été vendue par M^{rs} Frey à Besançon rue de la Viotte. Cette chaudière fait partie de la première catégorie, elle est semi tubulaire à bouilleurs sa capacité totale est d'environ 5.500 litres sa surface de chauffe est de 50 mètres carrés elle est timbrée à 8 kilos.

Nous désirons l'employer pour faire mouvoir notre scierie dans les périodes de basses eaux.

Nous vous serions reconnaissants de vouloir bien nous accuser réception de notre déclaration; ci-inclus à cet effet une enveloppe timbrée.

Dans l'attente de vous lire favorablement

veuillez agréer, Monsieur le Préfet nos respectueuses salutations.

N^o 664-

Reçu par
Besançon le 18 octobre 1926

POUR LE PRÉFET
Le Conseiller de Préfecture,



J. H. Marandet

Bonneraux le 12 Octobre 1926